

PPRE → PAP → MDPH

Comprendre le parcours des aides scolaires

PPRE

Programme Personnalisé de Réussite Éducative

- Pour qui ?** Difficulté scolaire passagère.
- Décidé par :** l'équipe enseignante.
- Participants :** enseignant(s), direction, famille.
- Qui solliciter ?** L'enseignant de la classe.
- Objectif :** soutenir temporairement la réussite.
- Aménagements :** aide ciblée, exercices adaptés, tutorat, temps dédié.
- Pas d'aménagements d'examen.**
- Plan d'aide interne à l'école, sans diagnostic ni dossier médical.**

Si les difficultés persistent

PAP

Plan d'Accompagnement Personnalisé

- Pour qui ?** Troubles durables des apprentissages (DYS, TDA/H...).
- Mis en place avec :** le médecin scolaire.
- Participants :** équipe éducative, famille, médecin scolaire, éventuellement professionnels extérieurs.
- Qui solliciter ?** L'enseignant référent, le médecin scolaire ou la direction.
- Objectif :** adapter la scolarité sans passer par la MDPH.
- Aménagements :** police adaptée, ordi, dictée à trous, temps majoré, consignes orales...
- Aménagements d'examen :** possibles, sur avis du médecin de l'Éducation nationale.
- Plan officiel interne à l'Éducation nationale pour troubles durables.**

Dossier MDPH

PPS + ESS

- Pour qui ?** Enfants dont les troubles entraînent une situation de handicap.
- Décidé par :** la MDPH, après évaluation du dossier (GEVA-Sco, bilans).
- Participants :** enseignants, famille, AESH, professionnels de santé, référent MDPH.
- Qui solliciter ?** La famille, avec l'appui de l'école (formulaire + GEVA-Sco).
- Décision :** notification des aides (AESH, matériel, orientation, aménagements d'examen).
- Mise en place :** d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).
- Suivi annuel :** en ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation).
- Aménagements d'examen :** officiels, automatiques, reconnus par les services académiques.
- C'est le cadre légal de la scolarité des enfants reconnus handicapés.**

Si les troubles entraînent un handicap

Les aménagements d'examen peuvent exister à tous les niveaux, mais ils sont garantis uniquement avec un PPS.



SOLUTIONS ERGO
Ergothérapie